

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Avril 2022

Référence
2022_16

Objet de la délibération
Validation de la proposition de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la place du Plessis

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
14/04/2022

Date d'affichage
14/04/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 3 Mai 2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 22 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

PRESENTS : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, M. BREDART Jean-Luc

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme VANDENBUSSCHE Julie donne procuration à Mme TRINQUET Simone, M. FOURMENTRAUX Yves donne procuration à M. BREDART Jean-Luc

ABSENTS : Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TRINQUET Simone

Objet de la délibération : Validation de la proposition de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la place du Plessis

Madame La Maire donne lecture de la proposition de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la place du Plessis reçue de l'entreprise ICA - Ingénierie Conseils en Aménagement.

Cette proposition comporte

Après en avoir délibéré, le c parties :

1ère partie : AVANT PROJET - Phase esquisse : forfait fixe de **5 376.00 € TTC**

2ème partie : PROJET - Phase de travaux : forfait au pourcentage du montant des travaux : montant provisoire : 30 996.00 € TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mission de Maîtrise d'œuvre de l'entreprise ICA, autorise Madame La Maire à signer tous les documents correspondants à cette offre et à imputer les dépenses liées à la première partie "Avant-Projet" au compte 2031.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 3 Mai 2022
Le Maire
Francine MENARD

Le Maire empêché
L'Adjoint,


